

L'Inspecteur d'Académie  
Directeur académique des Services  
Départementaux de l'Éducation Nationale  
des Bouches du Rhône

à

**Mesdames et messieurs**

Division des personnels

Bureau de la gestion  
individuelle et financière  
des enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
DPE1  
Le chef de bureau

Dossier suivi par  
Pascal LECLERCO

Téléphone  
04 91 99 67 31  
Fax  
04 91 99 67 81

Mél.  
ce.dp1a13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédelec  
13231 Marseille  
cedex 1

Marseille, le 16 avril 2014

**Objet** : Visite médicale de pré-embauche ou de reprise d'activité pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré ou les contractuels admissibles.

Vous devez passer une visite médicale de pré-embauche ou de reprise d'activité. Il vous appartient, muni des documents énumérés ci-dessous :

- de prendre impérativement rendez vous chez un médecin agréé dont vous trouverez la liste indicative sur lien internet suivant :  
[http://www.ars.paca.sante.fr/uploads/media/liste\\_medgeneralistes\\_BDR\\_2013.2017\\_01.pdf](http://www.ars.paca.sante.fr/uploads/media/liste_medgeneralistes_BDR_2013.2017_01.pdf)
- de passer cette visite médicale avant le 15 août 2014 ou 15 jours avant la date de la reprise d'activité,
- de renvoyer immédiatement dès la visite médicale passée :
  - le certificat d'aptitude (modèle joint).
  - **L'original** de l'imprimé des honoraires médicaux obligatoires (joint)

à la

**DIRECTION ACADEMIQUE DES BOUCHES DU RHONE  
BUREAU DPE1  
28 Boulevard Charles NEDELEC  
13231 MARSEILLE CEDEX 01**

Nb : si le Médecin agréé souhaite effectuer lui même la démarche de remboursement, celui ci devra remettre une copie du certificat d'aptitude à l'intéressé(e) et renvoyer au bureau DPE1 l'imprimé original des honoraires avec l'original du certificat d'aptitude médical.

Pour cette visite, vous devez impérativement vous munir :

- D'une radiographie pulmonaire si elle date de moins de 6 mois,
- De votre carnet de vaccinations
- De toutes pièces médicales en votre possession, dans le cas d'un dossier médical particulier.

Pour le Directeur Académique,  
Le chef de la Division des personnels

Signé Chantal COLONNA



**CERTIFICAT D'APTITUDE**  
**Professeur des écoles - Concours PE - Stagiaire M2 - Stagiaire C2**  
**Année 2014/2015**

OBSERVATIONS ET CONCLUSION DU MEDECIN AGREE

Nom du médecin :

Adresse :

Le médecin soussigné conclut, après l'avoir examiné(e) que Mme M. :

Nom :

Prénom :

- N'est atteint(e) d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de professeur des écoles (cf Décret N° 86-442 du 14 mars 19856 – art 20)
- Nécessite un (des) examen(s) complémentaire(s) par un médecin spécialiste agréé en :

-  
-  
-

Fait à : ....., le .....

(signature et cachet du médecin agréé)

**HONORAIRES MEDICAUX OBLIGATOIRES**

**VISITE D'EMBAUCHE**

**NOM AGENT** : .....

**PRENOM** : .....

**ETABLISSEMENT** : .....

**DATE DE NAISSANCE** : .....

Rayer la mention inutile : Enseignement public - Enseignement privé

Concours PE - Stagiaire M2 - Stagiaire C2

**CREANCIER** :

NOM ou SOCIETE : .....

**PRENOM** : .....

**ADRESSE** : .....

.....  
.....  
.....  
.....

**En cas de premier paiement ou de changement de compte bancaire**, joindre un **ORIGINAL** de votre RIB AVEC NUMERO IBAN, NOM ET ADRESSE IDENTIQUE A CELLE FIGURANT CI-DESSUS (ou sur votre tampon).

**INDIQUEZ VOTRE N° SIRET** (si première facturation auprès de nos services) :

..... (numéro à 14 chiffres, siret correspondant à l'adresse du créancier)

**ACTE MEDICAL** :

**DATE** de l'examen : .....

**COTATION (obligatoire)** : .....  
(conforme à l'arrêté du 3 juillet 2007)

**MONTANT** : ..... euros

Examen complémentaire demandé : Oui / Non (rayer la mention inutile) Nature : .....

**Tampon original et signature originale du praticien** (obligatoire pour le paiement, utilisez un stylo bleu pour la signature)

**Demande de visite médicale par le DASEN** :  
(Tampon et signature DP, utiliser un stylo bleu pour la signature)

**Formulaire à retourner en 1 exemplaire original à :**

Direction académique des services de l'éducation nationale  
Division des personnels 1<sup>er</sup> degré  
28-34 Bd Charles Nédelec.  
13231 MARSEILLE Cédex 1

